



## MAIRIE DE CORMEILLES-EN-VEIXIN

95830 VAL-D'OISE

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du VENDREDI 21 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Christine BEIS, Maire.

**Présents** : Mme Christine BEIS, M. Michel BAJARD, Mme Irène BARRIER,  
M. Vincent IBRELISE, Mme Bénédicte LÉGÈRE, M. Benjamin BRUEL,  
Mme Carine GIULIANO

Ne formant pas la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 15 membres.

**Absents avec pouvoir** : M. Thierry LEFEVRE ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte LEGER,  
M. Eric WEBER ayant donné pouvoir à Mme Irène BARRIER,  
M. Cédric PELLÉ ayant donné pouvoir à Mme Christine BEIS,  
M. Jean-Philippe BONNAVENT ayant donné pouvoir à M. Vincent IBRELISLE,  
Mme Marion CARNET ayant donné pouvoir à Mme Carine GIULIANO.

**Absentes excusées** : Mme Aline SAURET, Mme Béatrice LEDÉSERT, Mme Anne KÉBÉ SAURET.

#### **L'ordre du jour du conseil municipal du 21 juillet 2023 est le suivant :**

- 1- Cession de fonds de commerce : agrément du cessionnaire ;
- 2- Convention de partenariat avec l'association « PILE POIL ET COMPAGNIE » ;
- 3- Convention de mécénat avec l'association « LE RIRE MEDECIN » ;
- 4- Séjour scolaire : validation du projet et de la participation financière de la commune ;
- 5- Remise gracieuse demandée par un exposant marché hebdomadaire ;
- 6- Questions diverses.

Après avoir procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal, Madame la Maire constate que le quorum n'est pas atteint.

Par conséquent, en vertu des dispositions de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Madame la Maire lève la séance à 20 h 45.

La Maire,  
Christine BEIS.

